

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 12 (1914)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : extrait du procès-verbal de la séance du comité central du 31 janvier 1914 à Winterthur

Autor: Kreis, A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sich die Redaktion der „Schweiz. Bauzeitung“ noch eine Aeusserung vorbehalten hatte.

Wir sind nun in der angenehmen Lage, letztere mitteilen zu können.

In einem Schreiben vom 5. März äussert sich die Redaktion nach den üblichen Eingangsformen:

„Der vorausgeschickte Vorbehalt bezieht sich nicht auf die Patentierung der „Hälfte“, sondern auf die Konkurrenzierung der Bauingenieure durch die Geometer und darauf, dass auch nach unserem Wunsch der künftige Geometer-Studienplan der technischen Hochschule von den Tiefbaufächern entlastet werde, bezw. dass *klare* Verhältnisse angestrebt werden“.

Für die Redaktion des S. B. Z.
sig. *Karl Jegher.*

Die Redaktion des S. B. Z. schliesst sich somit der Darstellung unseres Vereinspräsidenten bezüglich der Patentierung an und beschränkt sich auf die Bestimmung einer Grenze zwischen den Wirkungsgebieten der Ingenieure und der Grundbuchgeometer. Die Prüfungsvorschriften für den Patenterwerb als Grundbuchgeometer kommen diesen Bestrebungen aus Ingenieurkreisen, nach unserer Auffassung nur in zu weitem Masse, entgegen. Damit aber wächst auch die Wahrscheinlichkeit einer *geschlossenen Abteilung für Geometer* an der eidgenössischen technischen Hochschule mit einer Studiendauer von nicht über fünf Semestern. *St.*

Société suisse des Géomètres.

Extrait du proces-verbal de la séance du Comité Central du 31 janvier 1914
à Winterthur.

1^o *Démission de E. Fischli du Comité Central.* Le président exprime ses regrets de la décision du collègue Fischli qui a donné sa démission de membre du Comité Central et qui maintient sa retraite malgré la démarche qui a été tentée auprès de lui pour le faire revenir sur sa détermination. Le Comité Central décide d'accepter la démission de E. Fischli de ses fonctions de secrétaire, avec remerciement pour les services rendus, en espérant qu'il voudra bien continuer à faire partie du Comité Central jus-

qu'à la prochaine assemblée générale sur le désir des représentants de la Suisse occidentale et centrale. Mr. A. Kreis (St-Gall) est désigné comme secrétaire par intérim.

2^o *Mutations.* Nous avons plaisir de saluer comme membres nouveaux :

Benteli W.,	géomètre de la ville de Soleure
Bise Arthur,	ingénieur, La Tour, Vevey
Brochon Ernest,	géomètre du registre foncier, Echallens
Brunner Ernest,	„ „ „ „ Bruggen
Camenisch Robert,	„ „ „ „ Bevers (Engadine)
Canevascini Galilée,	„ „ „ „ Tenero, Locarno
Cattaneo Joseph,	„ „ „ „ Lugano
Debernardis Ciprien,	„ „ „ „ Iseo, Bellinzone
Dietlin R.,	„ „ „ „ Porrentruy
Etter Paul,	„ „ „ „ Zurich
Fasel Louis,	„ „ „ „ Romont
Ferretti Bernardin,	„ „ „ „ Lugano
Fluck Robert,	„ „ „ „ Pontresina
Giani Francis,	„ „ „ „ Lugano - Cassarate
Gattiker O.,	„ „ „ „ Wallisellen
Grognoz Alfred,	„ „ „ „ Montreux
Grunenfelder Jean,	„ „ „ „ Arlesheim (Bâle)
Guye Georges,	„ „ „ „ Lausanne
Habegger H.,	„ „ „ „ Porrentruy
Hofmann Walter,	„ „ „ „ Langnau (Berne)
Homberger Jean,	„ „ „ „ Urdorf (Zurich)
Hunsperger Jean,	ingénieur agricole, Zurich (bureau Sutter)
Luchessa Arthur,	géomètre du registre foncier, Bellinzone
Maillat Charles,	„ „ „ „ Berne
Moll Emile,	„ „ „ „ Altstaetten, Zurich
Næf Walter,	„ „ „ „ Baden (Argovie)
Neeracher Martin,	„ „ „ „ La Tour-de-Trême (Fribourg)
Schaltegger W.,	„ „ „ „ Bâle
Tecon Louis,	„ „ „ „ Nyon
Thibaud Paul, fils,	„ „ „ „ Montreux
Tomasetti Henri,	„ „ „ „ Locarno
Ullmann,	assistant au Bureau du cadastre, Zurich
Wenger Gottfr.,	adjoint au géomètre de la ville, Bienne.

Grivaz D. à Sierre, doit être ajouté à la liste des sociétaires qui a paru dans les numéro de janvier.

Sont démissionnaires :

Blanc Oscar,	géomètre du registre foncier,	Lausanne
Gonvers Armand,	»	»
Panchaud Ed.,	»	»
Z'graggen,	»	Lucerne.

3^o *Revision des statuts.* Le comité donne connaissance des propositions de modifications au projet de statuts, lesquelles seront présentées à l'assemblée des délégués du 1^{er} février.

4^o *Cours d'application.* Le président met au courant le comité sur les décisions prises par la commission chargée de la direction du cours d'application de nouvelles prescriptions fédérales.

5^o *Divers.* Après avoir pris connaissance de l'état de la caisse, il est décidé d'envoyer les avis de paiement des cotisations à partir du mois d'avril.

St-Gall, février 1914.

Par ordre: le secrétaire de la S. S. G.
par intérim
A. Kreis.

Société vaudoise des Géomètres.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis longtemps la Société Vaudoise des géomètres officiels ne vous a donné — pourrait on le croire du moins — aucun signe de vie. Non qu'elle soit morte, au contraire, mais elle est absorbée par quantité de problèmes divers, suite obligatoire et toute naturelle des conséquences de l'introduction des nouvelles prescriptions légales régissant la profession et ce qui s'y rattache. La période transitoire toute de tâtonnements que nous traversons est aussi la période des essais pour les sociétés de même que pour les individus. Nos édiles cantonaux eux-mêmes sont aux abois et élaborent le règlement qui régira les mensurations dans le canton; les magistrats chargés de ce travail se sont adjoints quelques-uns de nos collègues et des personnes très compétentes en la matière, ce qui nous fait espérer un règlement parfait et surtout pratique.